

Page : 1 / 10

Révision : 10/7/2018

Révision nr : 7

Remplace la fiche: 8/7/2013

Code: 12049

DIOXONITE (S065)

SECTION 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

* Description chimique : DIOXONITE (S065)

Type de produit : Produit pur en solution .

Numéro de régistration Reach : 01-2119529240-51

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage(s) identifié(s) : Voir le tableau sur la première page de l'annexe.

Usage(s) déconseillé(s) : Ce produit n'est recommandé pour aucune utilisation industrielle, professionelle ou

de consommateur autre que celles identifiées dans le tableau sur la première page

de l'annexe.

Ne pas utiliser dans des articles décoratifs, dans des farces et attrapes et dans des

jeux (conformément à l'annexe XVII du Règlement (CE) n° 1907/2006) (3. Substances ou mélanges liquides répondent aux critères pour une des classes ou

catégories de danger ci-après, visées à l'annexe I du Règlement (CE) n° 1272/2008: (a) les classes de danger 2.1 à 2.4, 2.6 et 2.7, 2.8 types A et B, 2.9, 2.10, 2. 12, 2.13 catégories 1 et 2, 2.14 catégories 1 et 2, 2.15 types A à F, (b) les classes de danger 3.1 à 3.6, 3.7 effets néfastes sur la fonction sexuelle et la fertilité ou sur le développement, 3.8 effets autres que les effets narcotiques, 3.9 et 3.10, (c) la

classe de danger 4.1, (d) la classe de danger 5.1).

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la société : BRENNTAG N.V. - Nijverheidslaan 38 - BE-8540 DEERLIJK

TEL: +32(0)56/77.69.44 - FAX: +32(0)56/77/57/11 E-MAIL: info@brenntag.be - Website: www.brenntag.be

BRENNTAG Nederland B.V. - Donker Duyvisweg 44 - NL-3316 BM DORDRECHT

TEL: +31(0)78/65.44.944 - FAX: +31(0)78/65.44.919 E-MAIL: info@brenntag.nl - Website: www.brenntag.nl

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro de téléphone en cas d'urgence : La Belgique : Centre Anti-Poison - Bruxelles

TEL: +32(0)70/245.245

Les Pays-Bas : Centre National d'Information toxicologique - Bilthoven

TEL: +31(0)30/274.88.88 (Destiné uniquement à informer les travailleurs sociaux

professionnels en cas d'intoxication aiguë)

SECTION 2. Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le Règlement (CE) N° 1272/2008

Toxicité aiguë, par voie orale - Catégorie 4 - Attention (Acute Tox. 4, oral; H302) Lésions oculaires graves - Catégorie 1 - Danger (Eye Dam. 1; H318)

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage conformément au Règlement (CE) n° 1272/2008

Composant(s) dangereux : Chlorite de sodium

• Pictogramme(s) de danger





Mention d'avertissement : Danger

Mention de danger : H302 - Nocif en cas d'ingestion. H318 - Provoque des lésions oculaires graves.

EUH032 - Au contact d'un acide, dégage un gaz très toxique.



Page: 2 / 10 Révision: 10/7/2018 Révision nr: 7

Remplace la fiche: 8/7/2013

Code: 12049

DIOXONITE (S065)

SECTION 2. Identification des dangers (suite)

· Conseils de prudence

: P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement - Prévention

de protection des yeux/ du visage.

: P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec - Intervention

> précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/...

- Considérations relatives à

l'élimination

: P501 - Éliminer le contenu et/ou le récipient dans lieu d'élimination conformément

à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

2.3. Autres dangers

Dangers phyqisues/chimiques : La substance se décompose en chauffant produisant des vapeurs toxiques et de

l'oxygène, qui favorise le feu.

La substance se décompose en chauffant au-dessus de la température de

décomposition.

Dangers sur la santé : Aucun danger supplémentaire.

Dangers pour l'environnement : Le produit cause une hausse considérable du valeur pH de l'eau et du sol.

Ce produit n'est pas une substance PBT ou vPvB, ou n'en contient pas (

conformément à l'annexe XIII).

Dangers pour la sécurité : Peut créer, par contamination (substances organiques), des mélanges sensibles

au coups.

SECTION 3. Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Nom du composant(s)		% en poids	n° CAS	n° EINECS	n° index	n° Reach	CLASSIFICATION
Chlorite de sodium	:	7.5 -8 %	7758-19-2	231-836-6		01-2119529240-51	Ox. Sol. 1; H271 Acute Tox. 3 (oral); H301 Acute Tox. 2 (skin); H310 Skin Corr. 1B; H314 STOT RE 2; H373 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 3; H412

Le texte complet des mentions (EU)H se trouve à la section 16.

Note: Facteur M=1 Note: SCL s'applique

SECTION 4. Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

En Général : En cas de doute ou de symptômes persistants, toujours consulter un médecin.

Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente.

Premiers secours

- Inhalation : Amener la victime à l'air frais.

Tenir le patient au calme dans une position demi-assise.

Si la victime ne respire plus ou de façon irrégulière, pratiquer la respiration

artificielle.

Appeler un médecin.

: Enlever les vêtements contaminés. - Contact avec la peau

Rincer la peau immédiatement et abondamment à l'eau. (év. se doucher).

Consulter un médecin en cas d'irritation (permanente).



Page: 3 / 10

Révision: 10/7/2018

Révision nr: 7

Remplace la fiche: 8/7/2013

Code: 12049

DIOXONITE (S065)

SECTION 4. Premiers secours (suite)

* - Contact avec les yeux : Rincer immédiatement, longuement et abondamment (au moins 15 min.) à l'eau.

Enlever les verres de contact.

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Continuer à rincer ou dégoutter l'oeil pendant le transport.

- Ingestion : NE PAS FAIRE VOMIR. Rincer la bouche à l'eau.

Consulter immédiatement un médecin ou se rendre à l'hôpital.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Voir section 11.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pour le conseil d'un spécialiste, les médecins doivent contacter le NVIC ou le Centre Antipoison belge.

SECTION 5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction

- Adéquats : Beaucoup d'eau .

- Inadéquats : Mousse , Dioxyde de carbone (CO2) .

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risques particuliers : En cas d'incendie, des gaz toxiques se dégagent.

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de protection en cas

d'intervention

: A proximité immédiate d'un feu, utiliser un appareil respiratoire autonome et porter

des vêtements de protection adéquats.

Procédures spéciales : Refroidir les emballages et constructions proches par vaporisation d'eau. Eviter

que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.

SECTION 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Evacuer immédiatement le personnel et aérer la zone.

Eviter toute inhalation de vapeurs et le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter l'équipement individuel de protection recommandé. (Voir section

8)

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour l'environnement : Obturer les fuites si possible, sans prendre de risque.

Endiguer le produit renversé le plus possible avec du matériel inerte. Eviter l'évicuation du produit dans un cours d'eau, dans les égouts ou le sol. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du

domaine public.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Recueillir le produit renversé dans des récipients résistant à la corrosion.

Nettoyer dès que possible tout épandage, en le récoltant au moyen d'un produit

absorbant inerte.

Neutraliser le liquide restant avec un réducteur adapté. (ex. Bisulfite de soude)

Les résidus doivent être éliminés avec beaucoup d'eau.

6.4. Référence à d'autres sections

Pour l'équipement de protection, voir section 8. Pour l'élimination des déchets, voir section 13.



Page: 4 / 10

Révision: 10/7/2018

Révision nr: 7

Remplace la fiche: 8/7/2013

Code: 12049

DIOXONITE (S065)

SECTION 7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulation : Attention : ABSORPTION PAR LA PEAU !

EVITER QUE LA POUSSIERE NE SE REPANDE!

EVITER LE CONTACT AVEC TOUT!!

Eviter toute inhalation de vapeurs et le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter l'équipement individuel de protection recommandé. (Voir section 8)

Eviter le giclement et la formation de vapeur, lors de la vidange, du transvasement,

de la dilution ou la dissolution du produit.

Les fûts et les outils utilisés pour le traitement du produit ne peuvent être

contaminés.

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Des rince-oeil et des douches de sécurité doivent être installés à proximité de toute

source possible d'exposition.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage : Conserver uniquement dans le récipient d'origine bien fermé, dans un endroit frais,

bien ventilé et à l'épreuve du feu.

Tous les produits dangereux devraient être placés sur un bac récepteur ou être entonnés. Conserver à l'écart des : Acides , Agents réducteurs , Combustibles .

Matériaux d'emballage recommandés : PVC , Polyéthylène , Polyester , Acier inoxydable , Polypropylène .

Matériaux d'emballage déconseillés : Bois , Caoutchouc , Aluminium , Cuivre (+ Alliages).

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pour les usages identifiés, voir le sous-rubrique 1.2 et/ou les scénarios d'exposition.

SECTION 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle : Chlorite de sodium : Valeur limite (BE) : 0,1 ppm (0,28 mg/m³) (Dioxyde de chlore)

(2014)

Chlorite de sodium : Valeur courte durée (BE) : 0,3 ppm (0,84 mg/m³ (Dioxyde de

chlore) (2014)

Valeurs limites biologiques : • Chlorite de sodium : Valeurs limites biologiques : Ces informations seront

ajoutées dès qu'elles seront disponibles.

DNELs : • Chlorite de sodium : Travailleur, effets systémiques aigus, cutané : 0,58 mg/kg

bw/ jour

• Chlorite de sodium : Travailleur, effets systémiques aigus, inhalation : 0,41 mg/m³

Chlorite de sodium : Travailleur, effets systémiques à long terme, cutané : 0,58

mg/kg bw/ jour

• Chlorite de sodium : Travailleur, effets systémiques à long terme, inhalation : 0,41

mg/m³

• Chlorite de sodium : Consommateur, effets systémiques aigus, dermal : 0,29 mg/

kg bw/ jour

• Chlorite de sodium : Consommateur, effets systémiques aigus, inhalation : 0,1

mg/m³

• Chlorite de sodium : Consommateur, effets systémiques à long terme, cutané : 0,

29 mg/kg bw/ jour

Chlorite de sodium : Consommateur, effets systémiques aigus, oral : 0,029 mg/kg

• Chlorite de sodium : Consommateur, effets systémiques à long terme, inhalation :

0,1 mg/m

Chlorite de sodium : Consommateur, effets systémiques à long terme, oral : 0,029

mg/kg

PNECs : • Chlorite de sodium : Eau douce : 0,65 μg/l

• Chlorite de sodium : Eau de mer : 0,065 µg/l

• Chlorite de sodium : Rejet intermittent : 0,0065 mg/l

BRENNTAG



Page : 5 / 10

Révision : 10/7/2018

Révision nr : 7

Remplace la fiche: 8/7/2013

Code: 12049

DIOXONITE (S065)

SECTION 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle (suite)

• Chlorite de sodium : Station de traitement des eaux usées : 1 mg/l

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique : Aréation , Aspiration locale .

Equipements individuels de protection

- Protection respiratoire : Un équipement de protection respiratoire (Filtre de combinaison type B/P2).

- Protection de la peau : Un vêtement de protection approprié .

* - Protection des mains : Matériaux appropriés pour les gants de sécurité (EN 374): PVC.

L'aptitude des gants et du délai de rupture pour un poste de travail spécifique

devrait être discuté avec le fournisseur de gants de protection.

matière : PVC

épaisseur : En fonction de la durée du contact
délai de rupture : En fonction de l'épaisseur
: Lunettes de sécurité fermées ou écran facial.

 Protection des yeux/du visage Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

: Voir sections 6, 7, 12 et 13.

SECTION 9. Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique (20°C) : Liquide .

Aspect/Couleur : Clair(e) , Incolore .

Odeur : Inodore :
Seuil olfactif : Non applicable.
Valeur pH : 11 - 12 (100 g/l)
Point de fusion/congélation : -2 °C (7.5%)
Point/Intervalle d'ébullition (1013 hPa) : 112 °C (300 g/l)
Point d'éclair : Non applicable.

Vitesse d'évaporation : Aucune donnée disponible.

Limites d'explosivité en air : Non applicable.

Pression de vapeur : Aucune donnée disponible.

Densité de vapeur relative (air=1) : Aucune donnée disponible.

Densité relative du mélange saturé de : Aucune donnée disponible.

vapeur/air (air=1)

Densité (20°C) : 1,07 kg/l (7.5%)

Solubilité : Insoluble dans la plupart des solvants organiques.

Hydrosolubilité : 57.2 - 80 g/100 ml

Log P octanol/eau à 25°C : -2,7

Température d'auto-inflammation : Aucune donnée disponible. Energie d'inflammation minimum : Aucune donnée disponible.

Température de décomposition : 175 °C

Viscosité : 2,33 mPa.s (15-25%)

Viscosité (20°C)

Propriétés explosives : Aucun des groupes chimiques associés à des propriétés explosives .

Propriétés comburantes : Produit pur : Produit très oxydant .



Page: 6 / 10 Révision: 10/7/2018 Révision nr: 7

Remplace la fiche: 8/7/2013

Code: 12049

DIOXONITE (S065)

SECTION 10. Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité : Le produit est très oxydant et réagit violemment aux combustibles et agents

Réagit avec : Acides .

10.2. Stabilité chimique

Stabilité : Stable dans des conditions normales .

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Susceptible de réagir violemment et de manière explosive au contact de

substances organiques, substances réduisant, de métaux et lors de la

contamination par la poussière (réaction exothermique).

Au contact d'un acide, dégage un gaz très toxique. (Dioxyde de chlore).

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter : Températures élevées , Rayons directs du soleil .

10.5. Matières incompatibles

Matières à éviter : Acides , Agents réducteurs (Chlorure d'aluminium , Sulfate d'aluminium , Chlorure

de fer (III), ...), Combustibles (Bois, Fibres de cellulose, ...), Cuivre (+ Alliages).

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : Chlorate de sodium, Dioxyde de chlore.

SECTION 11. Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

- Inhalation : Symptômes: Gorge douloureuse, Toux, Essoufflement, Suffocation.

• Chlorite de sodium : CL50 (Rat, inhalation, 4 h) : Aucune donnée disponible.

- Contact avec la peau : Symptômes: Rougeur, Douleur.

• Chlorite de sodium : DL50 (Rat, admin. cutanée) : 134 mg/kg (solide)

• Chlorite de sodium : DL50 (Rat, admin. cutanée) : >2000 mg/kg (31% solution)

- Ingestion

Nocif en cas d'ingestion. Vomissement, Coliques.

• Chlorite de sodium : DL50 (Rat, admin. orale) : 284 mg/kg (solide)

• Chlorite de sodium : DL50 (Rat, admin. orale) : 390 mg/kg (31% solution)

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Lésions oculaires graves/irritation

oculaire

: Lapin (34.5% solution): Pas irritant .

: Provoque des lésions oculaires graves.

Danger par aspiration

: Aucune donnée disponible .

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

: Pas sensible .

Effets cancérogènes

: Non repris comme carcinogène .

Effets mutagènes

: Non repris comme mutagène .

Toxicité vis-à-vis de la reproduction

: Non repris pour toxicité de reproduction .

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

: Chez l'homme : Non repris pour toxicité pour certains organes .

Toxicité spécifique pour certains

Chez les animaux : Pas d'effets connus.

organes cibles - exposition répétée

: Chez l'homme : Changements histopathologiques dans l'estomac .



Page: 7 / 10

Révision: 10/7/2018

Révision nr: 7

Remplace la fiche: 8/7/2013

Code: 12049

DIOXONITE (S065)

SECTION 12. Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecotoxicité : • Chlorite de sodium : CL50 (Poisson, 96 h) : 106 mg/l (Oncorhynchus mykiss)

• Chlorite de sodium : CE50 (Algue, 96 h) : 1 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)

• Chlorite de sodium : CE50 (Daphnia magna, 48 h) : 0,026 mg/l

• Chlorite de sodium : CSEO (Daphnia magna, 21 j) : 0,025 - 0,087 mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité : • Chlorite de sodium : Persistance et dégradabilité : Produit inorganique .

12.3. Potentiel de bio-accumulation

Bioaccumulation : • Chlorite de sodium : Bioaccumulation : On ne s'attend pas à une bio-accumulation

.

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité : • Chlorite de sodium : Mobilité : Bien soluble dans l'eau .

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Evaluation : • Chlorite de sodium : PBT/vPvB : Non

12.6. Autres effets néfastes

Potentiel de formation d'ozone

photochimique

: Aucune donnée disponible.

: Aucune donnée disponible.

Potentiel photochimique : Aucune donnée disponible.

d'appauvrissement de la couche d'ozone

Potentiel de perturbation du système

endocrinien

Potentiel de réchauffement global : Aucune donnée disponible.

SECTION 13. Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Traitement des déchets et résidus : Le produit doit être éliminé suivant les lois nationales ou locales, par une firme

agréée de traitement de déchets dangereux.

Liste européenne des déchets : XXXXXX - Code européen de déchets. Ce code est assigné sur la base des

applications les plus courantes et ne peut pas être représentatif pour les pollutions qui sont surgies à l'utilisation efficace du produit. Le producteur de la perte doit évaluer son processus lui-même et doit accorder le codage de rebut approprié.

Voir la Décision 2001/118/CE.

Traitement des emballages souillés : L'utilisation de l'emballage est uniquement prévue pour l'emballage de ce produit.

Après utilisation, l'emballage sera vidé entièrement et refermé.

Quand il s'agit d'emballage consigné, l'emballage vide sera repris par le

ournisseur.

SECTION 14. Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

N° UN : 1908

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Nom ADR/RID : UN 1908 Chlorite en solution, 8, III, (E)

Nom ADN : UN 1908 Chlorite en solution , 8, III
Nom IMDG : UN 1908 Chlorite solution , 8, III
Nom IATA : UN 1908 Chlorite en solution , 8, III

BRENNTAG



Page : 8 / 10

Révision : 10/7/2018

Révision nr : 7

Remplace la fiche: 8/7/2013

Code: 12049

DIOXONITE (S065)

SECTION 14. Informations relatives au transport (suite)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe : 8

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage : III

14.5. Dangers pour l'environnement

Danger pour l'environnement : Non
Pollutant marin : Non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Indication du danger : 80
Symbole(s) de danger : 8
N° EmS : F-A , S-B

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC

* Type de navire requis : Aucune donnée disponible pour le mélange.
 * Catégorie de pollution : Aucune donnée disponible pour le mélange.

SECTION 15. Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Inventaires : Inventaire européen (EINECS): Pas figurant dans l'inventaire.

Règle(s) UE applicable(s) : Directive 98/24/CE du Conseil du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé

et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur

le lieu de travail

Décision 2001/118/CE de la Commission du 16 janvier 2001 modifiant la Décision

2000/532/CE en ce qui concerne la liste de déchets

Règlement (CE) n° 273/2004 du Parlement européen et du Conseil du 11 février

2004 relatif aux précurseurs de drogues

Règlement (CE) n° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les Directives 67/548/CEE et

1999/45/CE et modifiant le Règlement (CE) n° 1907/2006

Règlement (UE) n° 453/2010 de la Commission du 20 mai 2010 modifiant le Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que

les restrictions applicables à ces substances (Reach)

Règlement (UE) n° 528/2012 du Parlement européen et du Conseil du 22 mai 2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides

Réglementations nationales

* - Allemagne : WGK : Aucune donnée disponible pour le mélange.

· - Pays-Bas : Charge de l'eau : B

Effort d'assainissement : 2

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

* Une évaluation de sécurité chimique a été effectuée pour le produit.

SECTION 16. Autres informations

 Cette fiche de sécurité a été établie conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 et les modifications actuelles correspondantes.

Cette fiche de sécurité est exclusivement faite pour usage industriel/professionnel.



Page : 9 / 10

Révision : 10/7/2018

Révision nr : 7

Remplace la fiche : 8/7/2013

Code: 12049

DIOXONITE (S065)

SECTION 16. Autres informations (suite)

* Modification par rapport à la révision précédente.

* Modifications : Révision générale

* Sources des données utilisées : Les indications données ici sont basées sur l'état actuel de nos connaissances

(Producteur(s) , Cartes chimiques , ...) Voyez aussi sur l'adresse d'Internet:

http://apps.echa.europa.eu/registered/registered-sub.aspx#search

* Mention(s) (EU)H : H271 - Peut provoquer un incendie ou une explosion; comburant puissant.

H301 - Toxique en cas d'ingestion. H310 - Mortel par contact cutané.

H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions

répétées ou d'une exposition prolongée. H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques.

H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long

terme.

* Procédure de classification : Acute Tox. 4, oral; H302 - Méthode de calcul

Eye Dam. 1; H318 - Méthode de l'additivité

Liste des abréviations et acronymes : Acute Tox. 2, dermal : Toxicité aiguë, par voie cutanée - Catégorie 2

Acute Tox. 3, oral : Toxicité aiguë, par voie orale - Catégorie 3 Acute Tox. 4, oral : Toxicité aiguë, par voie orale - Catégorie 4

ADN (Accord européen relatif au transport international des marchandises

Dangereuses par voie de Navigation intérieur)

DNEL (Derived No Effect Level) : un niveau d'exposition estimé sécurité ADR (Accord européen relatif au transport international des marchandises Depressures par Pouts)

Dangereuses par Route)

Aquatic Acute 1 : Danger pour le milieu aquatique - Danger aigu - Catégorie 1 Aquatic Chronic 1 : Danger pour le milieu aquatique - Danger chronique - Catégorie

Aquatic Chronic 3 : Danger pour le milieu aquatique - Danger chronique - Catégorie

CO: Monoxyde de carbone

CE50 : Concentration Effective médiane

EmS (Emergency Schedule) : le premier code fait référence à l'annexe relative aux incendies et le deuxième code renvoie au barème de déversement pertinentes

Eye Dam. 1 : Lésions oculaires graves - Catégorie 1

IATA (International Air Transport Association): provisions relatives au transport international des marchandises dangereuses par air

IMDG (International Maritime Dangerous Goods code) : code international relatif au transport des marchandises dangereuses par mer

CL50 : Concentration Létale médiane

DL50 : Dose Létal médian

Facteur M : un facteur de multiplication qui est appliqué à la concentration d'une substance classée comme dangereuse pour le milieu aquatique (Aquatic Acute 1; H400 ou Aquatic Chronic 1; H410) et qui est utilisé pour obtenir, grâce à la méthode de la somme, la classification d'un mélange dans lequel la substance est

présente NOEC (No Observed Effect Concentration) : concentration sans effet nocif observé

NVIC : Centre National d'Information toxicologique

OCDE : Organisation de Coopération et de Développement Économiques

Ox. Liq. 2 : Liquides comburants - Catégorie 2 PBT : persistante, bioaccumulable et toxique

PNEC (Predicted No Effect Concentration) : concentration en deçà duquel

l'exposition à une substance sans effet RCP (Reciproke Calculation Procedure)

REACH: Enregistrement, Evaluation et Autorisation des produits Chimiques RID (Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises

Dangereuses)



Page: 10 / 10

Révision: 10/7/2018

Révision nr: 7

Remplace la fiche: 8/7/2013

Code: 12049

SECTION 16. Autres informations (suite)

DIOXONITE (S065)

SCL (Specific Concentration Limits) : limites de concentration spécifiques

Skin Corr. 1B : Corrosion cutanée - Catégorie 1B

STEL (Short-Term Exposure Limit): limite d'exposition à court terme

STOT RE 2 : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée - Catégorie 2

Liste de la SZW : Liste de substances et de processus cancérogènes comme visée à l'article 4.11 du décret de conditions de travail

Liste de la SZW : Liste non limitative de substances toxiques de reproduction auxquelles l'obligation additionnelle d'enregistrement s'applique comme visé à l'article 4.2a, deuxième paragraphe du Décret sur les conditions de travail VME (Valeur Moyenne d'Exposition) : l'exposition moyenne durant une période spécifique

WGK (Wassergefahrdungsklasse) : une classification allemande des substances qui indiquent le risque d'environnement pour l'eau de surface

vPvB : très persistante et très bioaccumulable

L'information donnée ci-dessus est, à notre connaissance, juste et complète à la date de publication de cette fiche de données de sécurité. Elle ne s'applique qu'au produit mentionné et ne donne aucune garantie pour la qualité et l'exhaustivité des caractéristiques du produit, ainsi que dans le cas d'autres procédés industriels ou de mélanges. L'utilisateur du produit est responsable de s'assurer que les informations sont d'application et complètes en ce qui concerne l'usage spécial qu'il fait du produit.

BRENNTAG n'accepte aucune responsabilité pour dommage ou perte qui résulterait de l'utilisation de ces données.

Fin du document



Chlorite de sodium

Version 2.1

Date d'impression 02.04.2013

Date de révision 02.04.2013

N	1 °.	Titre	Groupe d'utilisa teurs princip aux (SU)	Secteur d'utilisat ion (SU)	Catégorie de produit (PC)	Catégorie de procédé (PROC)	Catégorie de rejet dans l'environn ement (ERC)	Catégorie d'article (AC)	Spécification
1	1	Fabrication de substance	3	NA	NA	2, 8a, 8b, 9, 15	1	NA	ES1441
2	2	Utilisation de produit intermédiaire	3	4	19	1, 2, 3, 4	6a	NA	ES1544
3	3	Préparation et (re)conditionnement des substances et des mélanges	3	NA	8, 19, 21, 26, 34, 37	1, 3, 5, 8a, 8b, 9, 15	2	NA	ES7711
4	4	Utilisation dans les produits de nettoyage	22	NA	35	10, 19	8b, 8e	NA	ES1582
Ę	5	Utilisation dans les produits de nettoyage	21	NA	35	NA	8b, 8e	NA	ES1584
6	6	Utilisation en laboratoires	3	24	21	15	6b	NA	ES1573
7	7	Utilisation comme produit chimique de traitement de l'eau	3	23	37	2	7	NA	ES1548
8	8	Utilisation dans le blanchiment de pâtes à papier	3	6b	26	1, 2, 3, 4, 5, 8a, 8b, 9, 15	6b	NA	ES1552
9		Utilisation dans le blanchiment de textiles	3	5	34	1, 2, 3, 5, 8a, 8b	6b	NA	ES1554
1	0	Utilisation dans le blanchiment de textiles	22	5	34	13	8b	NA	ES1580



Chlorite de sodium

Version 2.1

P1704_005

Date d'impression 02.04.2013

FR

Date de révision 02.04.2013

1. Titre court du scénario d'e	xposition 1: Fabrication	de substance		
Groupes d'utilisateurs principaux	SU 3: Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels			
Catégories de processus	PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée PROC8a: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées PROC9: Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire			
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC1: Fabrication de subs	tances		
2.1 Scénario de contribution	au contrôle de l'exposit	ion de l'environnement pour: ERC1		
	tonnage annuel du site (tonnes/année):	6087 tonnes		
Quantité utilisée	Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour):	23530 kg		
	La partie du tonnage régional utilisée localement:	100		
Fréquence et durée d'utilisation	Exposition continue	220 jours/ an		
Facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Débit du cours d'eau de surface récepteur	18.000 m3/d		
	Facteur d'Emission ou de Libération: Air	0 %		
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition de l'environnement	Facteur d'Emission ou de Libération: Eau	0 %		
	Facteur d'Emission ou de Libération: Sol	0 %		
conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol Mesures organisationnelles pour	Pas de rejet			

2/36



Chlorite de sodium

Version 2.1

Date d'impression 02.04.2013

Date de révision 02.04.2013

prévenir/limiter les dégagements à partir du site		
	Type de Station de Traitement des Eaux Usées	Station municipale de traitement des eaux usées
Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées	Débit de l'effluent de la station de traitement des eaux usées	2.000 m3/d
	Traitement des Boues	Ne pas appliquer les boues de la STEP sur les sols agricoles, Ne pas utiliser les boues comme engrais, Elimination ou valorisation
Conditions et mesures en relation avec la récupération externe des déchets	Méthodes de Récupération	cette substance est consommée lors de son utilisation et ne produit aucun déchet.

2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC2, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC15

PROC8b, PROC9, PROC15				
Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 25 %.		
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	solide, liquide		
	Fréquence d'utilisation	5 jours / semaine		
	Durée d'exposition par jour	> 240 min(PROC2, PROC9)		
Fréquence et durée d'utilisation	Durée d'exposition par jour	15 - 60 min(PROC8a, PROC8b)		
	Durée d'exposition par jour	60 - 240 min(PROC15)		
	Zones exposées de la peau	Deux mains, face seulement. 480 cm² (PROC2, PROC9)		
Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Zones exposées de la peau	Deux mains 960 cm² (PROC8a, PROC8b)		
noque	Zones exposées de la peau	Une main, face seulement. 240 cm² (PROC15)		
Autres conditions opérationnelles	Utilisation à l'intérieur.			
affectant l'exposition des travailleurs	On considère que les activités se font à température ambiante.			
conditions at maguras techniques	S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une ventilation à extraction.			
conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion	Manipuler la substance à l'intérieur d'un système fermé.(PROC2)			
provenant de la source sur	Transfert via des lignes fermées.(PROC8b)			
l'ouvrier		intérieur d'un système pour l'essentiel fermé équipé		
	d'une ventilation par extraction.(PROC9) Fournir une ventilation avec aspiration localisée (LEV). (Efficacité: 90			

P1704_005 3/36 FR



Chlorite de sodium

Version 2.1

Date d'impression 02.04.2013

Date de révision 02.04.2013

	%)(PROC2, PROC9, PROC8b, PROC15)			
	Isoler l'activité des autres opérations.			
Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements,	S'assurer que les employés sont formés pour réduire les expositions dans toute la mesure du possible.			
les dispersions, et les expositions	Le contrôle en place pour vérifier que les mesures de gestion des risques en place sont utilisées correctement et les conditions opératoires suivies			
	Nettoyer chaque jour l'équipement et la zone de travail .			
	Porter un appareil respiratoire conforme à EN140 avec filtre de Type A/P2 ou mieux. (Efficacité: 90 %)(PROC2, PROC8a, PROC8b, PROC9)			
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection	Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation de base de l'employé. (Efficacité: 90 %)(PROC15)			
personnelle, de l'hygiène et de la santé	Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation spécifique à cette activité. (Efficacité: 95 %)(PROC2, PROC8b, PROC9)			
	Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec la gestion des contrôles de supervision intensifs. (Efficacité: 98 %)(PROC8a)			

3. Estimation de l'exposition et référence de sa source

Environnement

Modèle- CHESAR utilisé.

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Compartiment	Valeur	Niveau d'exposition	RCR
ERC1		Eau douce			0,01
ERC1		Eau de mer			0,009
ERC1		STP			0

Travailleurs

PROC2, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC15 Modèle- CHESAR utilisé.

PROC2, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC15 Modèle intégré ECETOC TRA version 2

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Voies d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
PROC2	solide	Exposition des travailleurs par inhalation.	0,005mg/m ³	0,0001
PROC2	solide	Exposition cutanée des travailleurs.	0,137mg/kg bw /jour	0,0024
PROC8a	solide	Exposition des travailleurs par inhalation.	0,01mg/m ³	0,0002
PROC8a	solide	Exposition cutanée des travailleurs.	0,137mg/kg bw /jour	0,0024

P1704_005 4/36 FR



Chlorite de sodium

Version 2.1

Date d'impression 02.04.2013

Date de révision 02.04.2013

PROC8b	solide	Exposition des travailleurs par inhalation.	0,005mg/m ³	0,0001
PROC8b	solide	Exposition cutanée des travailleurs.	0,686mg/kg bw /jour	0,0118
PROC9	solide	Exposition des travailleurs par inhalation.	0,05mg/m³	0,0012
PROC9	solide	Exposition cutanée des travailleurs.	0,686mg/kg bw /jour	0,0118
PROC15	solide	Exposition des travailleurs par inhalation.	0,03mg/m³	0,0007
PROC15	solide	Exposition cutanée des travailleurs.	0,034mg/kg bw /jour	0,0006
PROC2	liquide	Salarié - par inhalation, à long terme - systémique		0,01
PROC2	liquide	Salarié - dermique, à long terme - systémique		0,012
PROC8a	liquide	Salarié - par inhalation, à long terme - systémique		0,002
PROC8a	liquide	Salarié - dermique, à long terme - systémique		0,473
PROC8b	liquide	Salarié - par inhalation, à long terme - systémique		0
PROC8b	liquide	Salarié - dermique, à long terme - systémique		0,059
PROC9	liquide	Salarié - par inhalation, à long terme - systémique		0,01
PROC9	liquide	Salarié - dermique, à long terme - systémique		0,059
PROC15	liquide	Salarié - par inhalation, à long terme - systémique		0,056
PROC15	liquide	Salarié - dermique, à long terme - systémique		0,006

4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition

les lignes directrices se basent sur les conditions d'exploitation adoptées, qui ne doivent pas être applicables sur tous les sites, une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour établir des mesures conformes de gestion des risques.

les expositions sur le lieu de travail prédites ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL/DMEL lorsque les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires indiquées en section 2 sont mises en œuvre. Si d'autres mesures de gestion du risque / conditions d'exploitation sont prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent.



Chlorite de sodium

Version 2.1

Date d'impression 02.04.2013

Date de révision 02.04.2013

Pour le scaling voir : http://www.ecetoc.org/tra Seules les personnes correctement formées doivent utiliser les méthodes de scaling pour vérifier si les Conditions Opératoires et les Mesures de Gestion des Risques sont dans les limites données par le Scénario d'Exposition

Conseil supplémentaire de bonne pratique en plus de l'Evaluation de la Sécurité Chimique selon REACH

On part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.

P1704_005 6/36 FR



Chlorite de sodium

Version 2.1

P1704_005

Date d'impression 02.04.2013

FR

Date de révision 02.04.2013

1. Titre court du scénario d'e	xposition 2: Utilisation of	de produit intermédiaire			
Groupes d'utilisateurs principaux	SU 3: Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels				
Secteurs d'utilisation finale	SU4: Fabrication de produi	ts alimentaires			
Catégorie de produit chimique	PC19: Intermédiaire				
Catégories de processus	PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) PROC4: Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition				
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC6a: Utilisation industrie substance (utilisation d'inter	elle ayant pour résultat la fabrication d'une autre rmédiaires)			
Activité	Note : ce scénario d'exposit du produit en fonction du gr	tion n'est pertinent que pour une utilisation appropriée ade de qualité de la substance délivrée			
2.1 Scénario de contribution	au contrôle de l'exposit	ion de l'environnement pour: ERC6a			
	tonnage annuel du site (tonnes/année):	100 tonnes			
Quantité utilisée	Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour):	450 kg			
	La partie du tonnage régional utilisée localement:	100 %			
Fréquence et durée d'utilisation	Exposition continue	220 jours/ an			
Facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Débit du cours d'eau de surface récepteur	18.000 m3/d			
	Facteur d'Emission ou de Libération: Air	0 %			
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition de l'environnement	Facteur d'Emission ou de Libération: Eau	0 %			
	Facteur d'Emission ou de Libération: Sol	0 %			
conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol Mesures organisationnelles pour	Pas de rejet				

7/36



Chlorite de sodium

Version 2.1

Date d'impression 02.04.2013

Couvre les teneurs de la substance dans le produit

Date de révision 02.04.2013

prévenir/limiter les dégagements à partir du site		
Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées	Type de Station de Traitement des Eaux Usées	Station municipale de traitement des eaux usées
	Débit de l'effluent de la station de traitement des eaux usées	2.000 m3/d
	Efficacité de dégradation	100 %
	Traitement des Boues	Incinération

2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4

Concentration de la

Caractéristiques du produit	Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 25 %.		
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	solide, liquide		
Fréquence et durée d'utilisation	Durée d'exposition par jour	> 240 min		
Facteurs humains qui ne sont pas	Zones exposées de la peau	Une main, face seulement. 240 cm² (PROC1, PROC3)		
influencés par la gestion du risque	Zones exposées de la peau	Deux mains, face seulement. 480 cm² (PROC2, PROC4)		
Autres conditions opérationnelles	Utilisation à l'intérieur.			
affectant l'exposition des travailleurs	On considère que les activités se font à température ambiante.			
conditions et mesures techniques	S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une ventilation à extraction.			
de contrôle de la dispersion	Manipuler la substance à l'intérieur d'un système fermé.(PROC1, PROC2)			
provenant de la source sur l'ouvrier	Fournir une ventilation avec aspiration localisée (LEV). (Efficacité: 90			
	%)(PROC2, PROC3, PROC4)			
	Isoler l'activité des autres o			
Mesures organisationnelles pour	S'assurer que les employés sont formés pour réduire les expositions dans toute la mesure du possible.			
prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions	Le contrôle en place pour vérifier que les mesures de gestion des risques en			

(Efficacité: 95 %) 3. Estimation de l'exposition et référence de sa source

les dispersions, et les expositions

Conditions et mesures en relation

avec l'évaluation de la protection

personnelle, de l'hygiène et de la

P1704_005	8/36	FR

mieux. (Efficacité: 90 %)

place sont utilisées correctement et les conditions opératoires suivies

Porter un appareil respiratoire conforme à EN140 avec filtre de Type A/P2 ou

Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme

EN374) en combinaison avec une formation spécifique à cette activité.

Nettoyer chaque jour l'équipement et la zone de travail



Chlorite de sodium

Version 2.1

Date d'impression 02.04.2013

Date de révision 02.04.2013

Environnement

Modèle- CHESAR utilisé.

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Compartiment	Valeur	Niveau d'exposition	RCR
ERC6a		Eau douce			0,01
ERC6a		Eau de mer			0,009
ERC6a		STP			0,01

Travailleurs

PROC1, PROC2, PROC3, PROC4 Modèle- CHESAR utilisé.

PROC1, PROC2, PROC3, PROC4 Modèle intégré ECETOC TRA version 2

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Voies d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
PROC1	solide	Exposition des travailleurs par inhalation.	0,001mg/m ³	0,00002
PROC1	solide	Exposition cutanée des travailleurs.	0,343mg/kg bw /jour	0,0059
PROC2	solide	Exposition des travailleurs par inhalation.	0,0001mg/m³	0,000002
PROC2	solide	Exposition cutanée des travailleurs.	0,137mg/kg bw /jour	0,0024
PROC3	solide	Exposition des travailleurs par inhalation.	0,001mg/m ³	0,00002
PROC3	solide	Exposition cutanée des travailleurs.	0,034mg/kg bw /jour	0,00059
PROC4	solide	Exposition des travailleurs par inhalation.	0,005mg/m ³	0,00012
PROC4	solide	Exposition cutanée des travailleurs. 0,686mg/kg bw /jour		0,0118
PROC1	liquide	Salarié - par inhalation, à long terme - systémique		0,01
PROC1	liquide	Salarié - dermique, à long terme - systémique		0,03
PROC2	liquide	Salarié - par inhalation, à long terme - systémique		0,01
PROC2	liquide	Salarié - dermique, à long terme - systémique		0,012
PROC3	liquide	Salarié - par inhalation, à long terme - systémique		0,01

P1704_005 9/36 FR



Chlorite de sodium

Version 2.1

Date d'impression 02.04.2013

Date de révision 02.04.2013

PROC3	liquide	Salarié - dermique, à long terme - systémique	 0,003
PROC4	liquide	Salarié - par inhalation, à long terme - systémique	 0,01
PROC4	liquide	Salarié - dermique, à long terme - systémique	 0,059

4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition

les lignes directrices se basent sur les conditions d'exploitation adoptées, qui ne doivent pas être applicables sur tous les sites, une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour établir des mesures conformes de gestion des risques.

les expositions sur le lieu de travail prédites ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL/DMEL lorsque les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires indiquées en section 2 sont mises en œuvre. Si d'autres mesures de gestion du risque / conditions d'exploitation sont prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent.

Pour le scaling voir : http://www.ecetoc.org/tra

Seules les personnes correctement formées doivent utiliser les méthodes de scaling pour vérifier si les Conditions Opératoires et les Mesures de Gestion des Risques sont dans les limites données par le Scénario d'Exposition

Conseil supplémentaire de bonne pratique en plus de l'Evaluation de la Sécurité Chimique selon REACH

On part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.



Chlorite de sodium

Version 2.1

Date d'impression 02.04.2013

Date de révision 02.04.2013

1. Titre court du scénario d'exposition 3: Préparation et (re)conditionnement des substances et des mélanges				
Groupes d'utilisateurs principaux SU 3: Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que te préparations sur sites industriels				
Catégorie de produit chimique	PC8: Produits biocides PC19: Intermédiaire PC21: Substances chimiques de laboratoire PC26: Colorants pour papier et carton, produits de finition et d'imprégnation, y compris agents de blanchiment et autres adjuvants de fabrication PC34: Colorants pour textiles, produits de finition et d'imprégnation y compris agents de blanchiment et autres adjuvants de fabrication PC37: Produits chimiques de traitement de l'eau			
Catégories de processus	PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) PROC5: Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants) PROC8a: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées PROC9: Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire			
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC2: Formulation de préparations			

2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC2

Quantité utilisée	tonnage annuel du site (tonnes/année):	1000 tonnes
Quantite utilisee	Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour):	1600 kg
Fréquence et durée d'utilisation	Exposition continue	320 jours/ an
Facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la	Débit du cours d'eau de surface récepteur	18.000 m3/d
gestion du risque		
conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets	Air	une limitation d'émission aérienne n'est pas nécessaire puisqu'aucune libération directe ne s'effectue dans l'air.
Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol		



Chlorite de sodium

Version 2.1

Date d'impression 02.04.2013

Date de révision 02.04.2013

Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements à partir du site		
Conditions et mesures liées à	Type de Station de Traitement des Eaux Usées	Station municipale de traitement des eaux usées
l'usine de traitement des eaux usées	Débit de l'effluent de la station de traitement des eaux usées	2.000 m3/d
Conditions et mesures en relation avec le traitement externe des déchets en vue de leur	Traitement des déchets	Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.
élimination	·	

2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC1, PROC3, PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC15

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).	
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide	
	Pression de vapeur	< 0,01 Pa	
	Fréquence d'utilisation	5 jours / semaine	
Fréquence et durée d'utilisation	Durée d'exposition par jour	480 min	
Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Zones exposées de la peau	Une main, face seulement. 240 cm² (PROC1, PROC3, PROC15)	
	Zones exposées de la peau	Deux mains, face seulement. 480 cm² (PROC5, PROC8b, PROC9)	
	Zones exposées de la peau	Deux mains 960 cm² (PROC8a)	
Autres conditions opérationnelles	Utilisation à l'intérieur.		
affectant l'exposition des	On considère que les activités se font à température ambiante.		

Autres conditions operationnelles		Utilisation à l'intérieur.
	affectant l'exposition des travailleurs	On considère que les activités se font à température ambiante.
	conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion	Manipuler la substance à l'intérieur d'un système pour l'essentiel fermé équipé d'une ventilation par extraction.(PROC9)
	provenant de la source sur l'ouvrier	

Mesures organisationnelles pour | Nettoyer chaque jour l'équipement et la zone de travail prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions

Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé

porter des lunettes intégrales de protection conforme à la norme EN 166. Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation spécifique à cette activité.

P1704_005 12/36 FR



Chlorite de sodium

Version 2.1

Date d'impression 02.04.2013

Date de révision 02.04.2013

3. Estimation de l'exposition et référence de sa source

Environnement

modèle- ECETOC TRA utilisé.

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Compartiment	Valeur	Niveau d'exposition	RCR
ERC2		Eau douce			0,233
ERC2		Eau de mer			0,233
ERC2		STP			0,0015

Travailleurs

modèle- ECETOC TRA utilisé.

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Voies d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
PROC3, PROC5, PROC8a		Salarié - par inhalation, à long terme - systémique		0,28
PROC3, PROC5, PROC8a		Salarié - dermique, à long terme - systémique		0,37
PROC9		Salarié - par inhalation, à long terme - systémique		0,28
PROC9		Salarié - dermique, à long terme - systémique		0,18
PROC15		Salarié - par inhalation, à long terme - systémique		0,28
PROC15		Salarié - dermique, à long terme - systémique		0,0092

4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition

les lignes directrices se basent sur les conditions d'exploitation adoptées, qui ne doivent pas être applicables sur tous les sites, une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour établir des mesures conformes de gestion des risques.

les expositions sur le lieu de travail prédites ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL/DMEL lorsque les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires indiquées en section 2 sont mises en œuvre. Si d'autres mesures de gestion du risque / conditions d'exploitation sont prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent.

Pour le scaling voir : http://www.ecetoc.org/tra

Seules les personnes correctement formées doivent utiliser les méthodes de scaling pour vérifier si les Conditions Opératoires et les Mesures de Gestion des Risques sont dans les limites données par le Scénario d'Exposition



Chlorite de sodium

Version 2.1

Date d'impression 02.04.2013

Date de révision 02.04.2013

1. Titre court du scénario d'exposition 4: Utilisation dans les produits de nettoyage				
Groupes d'utilisateurs principaux	SU 22: Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)			
Catégorie de produit chimique	PC35: Produits de lavage	et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)		
Catégories de processus	PROC10: Application au ro			
Catégories de rejet dans l'environnement	systèmes ouverts	re à grande dispersion de substances réactives en re à grande dispersion de substances réactives en		
2.1 Scénario de contribution	au contrôle de l'exposit	ion de l'environnement pour: ERC8b, ERC8e		
Quantitá utiliada	Quantité journalière pour des utilisations à large dispersion	0,008 kg (ERC8b)		
Quantité utilisée	Quantité journalière pour des utilisations à large dispersion	0,016 kg (ERC8e)		
Fréquence et durée d'utilisation	Exposition continue	365 jours/ an		
Facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Débit du cours d'eau de surface récepteur	18.000 m3/d		
	Facteur d'Emission ou de Libération: Air	0,1 % (ERC8b)		
	Facteur d'Emission ou de Libération: Eau	2 % (ERC8b)		
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition de	Facteur d'Emission ou de Libération: Sol	0 % (ERC8b)		
l'environnement	Facteur d'Emission ou de Libération: Air	0,1 % (ERC8e)		
	Facteur d'Emission ou de Libération: Eau	2 % (ERC8e)		
	Facteur d'Emission ou de Libération: Sol	1 % (ERC8e)		
Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées	Type de Station de Traitement des Eaux Usées	Station municipale de traitement des eaux usées		
	Débit de l'effluent de la station de traitement des eaux usées	2.000 m3/d		
	Efficacité de dégradation	87,3 %		
•		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		

P1704_005 14/36 FR



Chlorite de sodium

Version 2.1

Date d'impression 02.04.2013

Date de révision 02.04.2013

2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC10, PROC19 Concentration de la Couvre les teneurs de la substance dans le produit Substance dans le jusqu'à 25 %. Mélange/l'Article Caractéristiques du produit Forme Physique (au solide, liquide moment de l'utilisation) Durée d'exposition par Fréquence et durée d'utilisation > 240 min Facteurs humains qui ne sont pas Zones exposées de la Deux mains 960 cm² influencés par la gestion du peau risque Autres conditions opérationnelles Utilisation intérieure/extérieure. affectant l'exposition des On considère que les activités se font à température ambiante. travailleurs Conditions et mesures en relation Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374. (Efficacité: 90 %) avec l'évaluation de la protection

3. Estimation de l'exposition et référence de sa source

Environnement

santé

Modèle- CHESAR utilisé.

personnelle, de l'hygiène et de la

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Compartiment	Valeur	Niveau d'exposition	RCR
ERC8b		Eau douce			0,012
ERC8e		Eau douce			0,013
ERC8b		Eau de mer			0,011
ERC8e		Eau de mer			0,012
ERC8b		STP			< 0,0001
ERC8e		STP			< 0,0001

Travailleurs

PROC10, PROC19 Modèle intégré ECETOC TRA version 2

PROC10, PROC19 REACT (Reach Exposure Assessment Consumer Tool)

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Voies d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
PROC10, PROC19	solide	Exposition des travailleurs par inhalation.	0,5mg/m³	0,012
PROC10, PROC19	solide	Exposition cutanée des travailleurs.	0,274mg/kg bw /jour	0,473

P1704_005	15/36	FR
-----------	-------	----



Chlorite de sodium

Version 2.1

Date d'impression 02.04.2013

Date de révision 02.04.2013

PROC10, PROC19	liquide	Salarié - par inhalation, à court terme - systémique	 0,032
PROC10, PROC19	liquide	Salarié - dermique, à court terme - systémique	 0,032

4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition

les lignes directrices se basent sur les conditions d'exploitation adoptées, qui ne doivent pas être applicables sur tous les sites, une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour établir des mesures conformes de gestion des risques.

les expositions sur le lieu de travail prédites ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL/DMEL lorsque les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires indiquées en section 2 sont mises en œuvre. Si d'autres mesures de gestion du risque / conditions d'exploitation sont prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent.

Pour le scaling voir : http://www.ecetoc.org/tra

Seules les personnes correctement formées doivent utiliser les méthodes de scaling pour vérifier si les Conditions Opératoires et les Mesures de Gestion des Risques sont dans les limites données par le Scénario d'Exposition



Chlorite de sodium

Version 2.1

Date d'impression 02.04.2013

Date de révision 02.04.2013

1. Titre court du scénario d'exposition 5: Utilisation dans les produits de nettoyage						
Groupes d'utilisateurs principaux	SU 21: Utilisations par des consommateurs)	consommateurs: Ménages privés (= public général =				
Catégorie de produit chimique	PC35: Produits de lavage e	et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)				
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC8b: Utilisation intérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts ERC8e: Utilisation extérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts					
2.1 Scénario de contribution	au contrôle de l'exposit	ion de l'environnement pour: ERC8b, ERC8e				
Quantité utilisée	Quantité journalière pour des utilisations à large dispersion	0,008 kg				
Fréquence et durée d'utilisation	Exposition continue	365 jours/ an				
Facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Débit du cours d'eau de surface récepteur	18.000 m3/d				
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition de l'environnement	Facteur d'Emission ou de Libération: Air	0,1 %				
	Facteur d'Emission ou de Libération: Eau	2 %				
	Facteur d'Emission ou de Libération: Sol	0 %				
Conditions et mesures liées à	Type de Station de Traitement des Eaux Usées	Station municipale de traitement des eaux usées				
l'usine de traitement des eaux usées	Débit de l'effluent de la station de traitement des eaux usées	2.000 m3/d				
	Efficacité de dégradation	87,3 %				
2.2 Scénario de contribution	<u> </u>	ion des consommateurs pour: PC35				
	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 5 %.				
Caractéristiques du produit	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide, solide				
	Fréquence d'utilisation	365 jours/ an				
Fréquence et durée d'utilisation	Durée d'exposition par jour	20 min				
Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du	Zones exposées de la	Deux mains 960 cm ²				
P1704_005	17/36	FR				



Chlorite de sodium

Version 2.1

Date d'impression 02.04.2013

Date de révision 02.04.2013

risque	peau	
Autres conditions opératoires	Utilisation intérieure/extérie	ure.
données affectant l'exposition des		
consommateurs		

3. Estimation de l'exposition et référence de sa source

Environnement

Modèle- CHESAR utilisé.

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Compartiment	Valeur	Niveau d'exposition	RCR
ERC8b, ERC8e		Eau douce			0,012
ERC8b, ERC8e		Eau de mer			0,011
ERC8b, ERC8e		STP			< 0,0001

Consommateurs

REACT (Reach Exposure Assessment Consumer Tool)

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Voies d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
PC35	liquide	Exposition du consommateur par inhalation	< 0,0001mg/m ³	< 0,0001
PC35	liquide	Exposition cutanée du consommateur	0,0049mg/kg bw /jour	0,017

4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition

les lignes directrices se basent sur les conditions d'exploitation adoptées, qui ne doivent pas être applicables sur tous les sites, une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour établir des mesures conformes de gestion des risques.

les expositions sur le lieu de travail prédites ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL/DMEL lorsque les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires indiquées en section 2 sont mises en œuvre. Si d'autres mesures de gestion du risque / conditions d'exploitation sont prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent.



Chlorite de sodium

Version 2.1

Date d'impression 02.04.2013

Date de révision 02.04.2013

1. Titre court du scénario d'e	exposition 6: Utilisation e	en laboratoires
Groupes d'utilisateurs principaux	SU 3: Utilisations industriel préparations sur sites indus	les: Utilisations de substances en tant que telles ou en triels
Secteurs d'utilisation finale	SU24: Recherche scientific	ue et développement
Catégorie de produit chimique	PC21: Substances chimiqu	es de laboratoire
Catégories de processus	PROC15: Utilisation en tan	t que réactif de laboratoire
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC6b: Utilisation industrie	elle d'adjuvants de fabrication réactifs
2.1 Scénario de contribution	au contrôle de l'exposit	ion de l'environnement pour: ERC6b
	Montant annuel par site	0,0005 tonnes
Quantité utilisée	Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour):	1,4 g/jour
	La partie du tonnage régional utilisée localement:	10 %
Fréquence et durée d'utilisation	Exposition continue	365 jours/ an
Facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Débit du cours d'eau de surface récepteur	18.000 m3/d
	Facteur d'Emission ou de Libération: Air	2,5 %
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition de l'environnement	Facteur d'Emission ou de Libération: Eau	0,05 %
	Facteur d'Emission ou de Libération: Sol	0 %
Conditions et mesures liées à	Type de Station de Traitement des Eaux Usées	Station municipale de traitement des eaux usées
l'usine de traitement des eaux usées	Débit de l'effluent de la station de traitement des eaux usées	2.000 m3/d
	Efficacité de dégradation	87,3 %
2.2 Scénario de contribution	au contrôle de l'exposit	ion des travailleurs pour: PROC15
Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 25 %.
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	solide, liquide
Fréquence et durée d'utilisation	Durée d'exposition par jour	60 - 240 min
P1704_005	19/36	FR



Chlorite de sodium

Version 2.1

Date d'impression 02.04.2013

Date de révision 02.04.2013

Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Zones exposées de la peau	Une main, face seulement. 240 cm²	
Autres conditions opérationnelles	Utilisation à l'intérieur.		
affectant l'exposition des	Othisation a rinterieur.		
travailleurs			
conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion	S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une ventilation à extraction.		
provenant de la source sur	Fournir une ventilation avec aspiration localisée (LEV). (Efficacité: 90 %)		
l'ouvrier			
	Isoler l'activité des autres opérations.		
Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements,	S'assurer que les employés sont formés pour réduire les expositions dans toute la mesure du possible.		
les dispersions, et les expositions	Le contrôle en place pour vérifier que les mesures de gestion des risques en place sont utilisées correctement et les conditions opératoires suivies		
	Nettoyer chaque jour l'équipement et la zone de travail .		
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la		aux produits chimiques (répondant à la norme rec une formation spécifique à cette activité.	
l santé			

3. Estimation de l'exposition et référence de sa source

Environnement

Modèle- CHESAR utilisé.

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Compartiment	Valeur	Niveau d'exposition	RCR
ERC6b		Eau douce			0,01
ERC6b		Eau de mer			0,01
ERC6b		STP			< 0,0001

Travailleurs

Modèle- CHESAR utilisé.

Modèle intégré ECETOC TRA version 2

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Voies d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
PROC15	solide	Exposition des travailleurs par inhalation.	0,006mg/m ³	0,0001
PROC15	solide	Exposition cutanée des travailleurs.	0,034mg/kg bw /jour	0,0006
PROC15	liquide	Salarié - par inhalation, à long terme - systémique		0,056
PROC15	liquide	Salarié - dermique, à		0,006

P1704_005 20/36 FR



No. 1907/2006	OTHIL COMOTHEMEN	t au riegiemem (OL)
Chlorite de sodium		
Version 2.1		Date d'impression 02.04.2013
Date de révision 02.04.2013		
4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pou	long terme - systémique r évaluer s'il travaille dans l	les limites définies par le
Scénario d'Exposition	. orango. on maramo dano i	

les lignes directrices se basent sur les conditions d'exploitation adoptées, qui ne doivent pas être applicables sur tous les sites, une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour établir des mesures conformes de gestion des risques.

les expositions sur le lieu de travail prédites ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL/DMEL lorsque les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires indiquées en section 2 sont mises en œuvre. Si d'autres mesures de gestion du risque / conditions d'exploitation sont prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent.

Pour le scaling voir : http://www.ecetoc.org/tra

Seules les personnes correctement formées doivent utiliser les méthodes de scaling pour vérifier si les Conditions Opératoires et les Mesures de Gestion des Risques sont dans les limites données par le Scénario d'Exposition

Conseil supplémentaire de bonne pratique en plus de l'Evaluation de la Sécurité Chimique selon REACH

C	n part	du	princ	ipe d	e la	mise	en	œuvre	ďun	stanc	lard	approprié	pour	l'hygiène	sur l	e lie	eu de	travai	I.

P1704_005 21/36 FR



Chlorite de sodium

Version 2.1

Date d'impression 02.04.2013

Date de révision 02.04.2013

1. Titre court du scénario d'e l'eau	exposition 7: Utilisation o	comme produit chimique de traitement de					
Groupes d'utilisateurs principaux		U 3: Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en réparations sur sites industriels					
Secteurs d'utilisation finale	SU23: Fourniture d'électricit usées	U23: Fourniture d'électricité, de vapeur, de gaz, d'eau et traitement des eaux sées					
Catégorie de produit chimique	C37: Produits chimiques de traitement de l'eau						
Catégories de processus	PROC2: Utilisation dans des momentanée maîtrisée	s processus fermés continus avec exposition					
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC7: Utilisation industrielle	e de substances en systèmes clos					
2.1 Scénario de contribution	au contrôle de l'exposit	ion de l'environnement pour: ERC7					
	tonnage annuel du site (tonnes/année):	8148 tonnes					
Quantité utilisée	Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour):	27160 kg					
	La partie du tonnage régional utilisée localement:	100 %					
Fréquence et durée d'utilisation	Exposition continue	300 jours/ an					
Facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Débit du cours d'eau de surface récepteur	18.000 m3/d					
	Facteur d'Emission ou de Libération: Air	0 %					
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition de l'environnement	Facteur d'Emission ou de Libération: Eau	0 %					
	Facteur d'Emission ou de Libération: Sol	0 %					
conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements à partir du site	r do do rojet						
Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux	Type de Station de Traitement des Eaux	Station municipale de traitement des eaux usées					
P1704_005	22/36	FR					



Chlorite de sodium

Version 2.1

Date d'impression 02.04.2013

Date de révision 02.04.2013

usées	Usées					
	Débit de l'effluent de la station de traitement des eaux usées	2.000 m3/d				
	Efficacité de dégradation	100 %				
Conditions et mesures en relation avec la récupération externe des déchets	Méthodes de Récupération	cette substance est consommée lors de son utilisation et ne produit aucun déchet.				
2.2 Scénario de contribution	2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC2					
Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 25 %.				
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	solide, liquide				
Fréquence et durée d'utilisation	Durée d'exposition par jour	> 240 min				
Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Zones exposées de la peau	Deux mains, face seulement. 480 cm²				
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs	Utilisation à l'intérieur.					
conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion	S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une ventilation à extraction.					
provenant de la source sur l'ouvrier	Fournir une ventilation avec aspiration localisée (LEV). (Efficacité: 90 %)					
Todation	Isoler l'activité des autres opérations.					
Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements,	S'assurer que les employés sont formés pour réduire les expositions dans toute la mesure du possible.					
les dispersions, et les expositions	La contrôle on place pour vérifier que les macures de gestion des risques en					
		pement et la zone de travail .				
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection	mieux. (Efficacité: 90 %)	ire conforme à EN140 avec filtre de Type A/P2 ou				
personnelle, de l'hygiène et de la santé	Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation spécifique à cette activité. (Efficacité: 95 %)					

3. Estimation de l'exposition et référence de sa source

Environnement

Modèle- CHESAR utilisé.

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Compartiment	Valeur	Niveau d'exposition	RCR
P1704_005		23/36			FR



Chlorite de sodium

Version 2.1

Date d'impression 02.04.2013

Date de révision 02.04.2013

ERC6b, ERC7	 Eau douce	 	0,01
ERC6b, ERC7	 Eau de mer	 	0,009
ERC6b, ERC7	 STP	 	0,01

Travailleurs

Modèle- CHESAR utilisé. Modèle intégré ECETOC TRA version 2

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Voies d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
PROC2	solide	Exposition des travailleurs par inhalation.	0,0001mg/m³	0,000002
PROC2	solide	Exposition cutanée des travailleurs.	0,137mg/kg bw /jour	0,0024
PROC2	liquide	Salarié - par inhalation, à long terme - systémique		0,01
PROC2	liquide	Salarié - dermique, à long terme - systémique		0,012

4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition

les lignes directrices se basent sur les conditions d'exploitation adoptées, qui ne doivent pas être applicables sur tous les sites, une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour établir des mesures conformes de gestion des risques.

les expositions sur le lieu de travail prédites ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL/DMEL lorsque les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires indiquées en section 2 sont mises en œuvre. Si d'autres mesures de gestion du risque / conditions d'exploitation sont prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent.

Pour le scaling voir : http://www.ecetoc.org/tra

Seules les personnes correctement formées doivent utiliser les méthodes de scaling pour vérifier si les Conditions Opératoires et les Mesures de Gestion des Risques sont dans les limites données par le Scénario d'Exposition

Conseil supplémentaire de bonne pratique en plus de l'Evaluation de la Sécurité Chimique selon REACH

On part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.



Chlorite de sodium

Version 2.1

P1704_005

Date d'impression 02.04.2013

FR

Date de révision 02.04.2013

1. Titre court du scénario d'e	exposition 8: Utilisation	dans le blanchiment de pâtes à papier				
Groupes d'utilisateurs principaux	SU 3: Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels					
Secteurs d'utilisation finale	SU6b: Fabrication de pulpe	e, papier et produits papetiers				
Catégorie de produit chimique	PC26: Colorants pour papier et carton, produits de finition et d'imprégnation, y compris agents de blanchiment et autres adjuvants de fabrication					
Catégories de processus	PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) PROC4: Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition PROC5: Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants) PROC8a: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées PROC9: Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire					
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC6b: Utilisation industric	elle d'adjuvants de fabrication réactifs				
2.1 Scénario de contribution	au contrôle de l'exposit	ion de l'environnement pour: ERC6b				
	tonnage annuel du site (tonnes/année):	628,6 tonnes				
Quantité utilisée	Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour):	2850 kg				
	La partie du tonnage régional utilisée localement:	100 %				
Fréquence et durée d'utilisation	Exposition continue	220 jours/ an				
Facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Débit du cours d'eau de surface récepteur	18.000 m3/d				
Autres conditions opératoires	Facteur d'Emission ou de Libération: Air	0 %				
données affectant l ['] exposition de l'environnement	Facteur d'Emission ou de Libération: Eau	0 %				
	Facteur d'Emission ou de	0 %				

25/36



Chlorite de sodium

Version 2.1

P1704_005

Date d'impression 02.04.2013

FR

Date de révision 02.04.2013

	Libération: Sol	
conditions et mesures techniques	Pas de rejet	
au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements à partir du site	· de de rejet	
Conditions et mesures liées à	Type de Station de Traitement des Eaux Usées	Station municipale de traitement des eaux usées
l'usine de traitement des eaux usées	Débit de l'effluent de la station de traitement des eaux usées	2.000 m3/d
	Efficacité de dégradation	100 %
Conditions et mesures en relation avec la récupération externe des déchets	Méthodes de Récupération	cette substance est consommée lors de son utilisation et ne produit aucun déchet.
2.2 Scénario de contribution PROC3, PROC4, PROC5,		ion des travailleurs pour: PROC1, PROC2, C9, PROC15
Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 25 %.
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	solide, liquide
	Durée d'exposition par jour	> 240 min(PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC9)
Fréquence et durée d'utilisation	Durée d'exposition par jour	15 - 60 min(PROC8a, PROC8b)
	Durée d'exposition par jour	60 - 240 min(PROC15)
	Zones exposées de la peau	Une main, face seulement. 240 cm² (PROC1, PROC3, PROC15)
Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Zones exposées de la peau	Deux mains, face seulement. 480 cm² (PROC2, PROC4, PROC5, PROC8b, PROC9)
	Zones exposées de la peau	Deux mains 960 cm² (PROC8a)
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des	Utilisation à l'intérieur.	
travailleurs		

26/36



Chlorite de sodium

Version 2.1

Date d'impression 02.04.2013

Date de révision 02.04.2013

conditions et mesures techniques	S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une ventilation à extraction.
de contrôle de la dispersion provenant de la source sur	Manipuler la substance à l'intérieur d'un système fermé.(PROC1)
l'ouvrier	Fournir une ventilation avec aspiration localisée (LEV). (Efficacité: 90 %)(PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC8b, PROC9, PROC15)
	Isoler l'activité des autres opérations.
Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements,	S'assurer que les employés sont formés pour réduire les expositions dans toute la mesure du possible.
les dispersions, et les expositions	Le contrôle en place pour vérifier que les mesures de gestion des risques en place sont utilisées correctement et les conditions opératoires suivies
	Nettoyer chaque jour l'équipement et la zone de travail .
	Porter un appareil respiratoire conforme à EN140 avec filtre de Type A/P2 ou
	mieux. (Efficacité: 90 %)(Excepté PROC15)
Conditions et mesures en relation	mieux. (Efficacité: 90 %)(Excepté PROC15) Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation de base de l'employé. (Efficacité:
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	mieux. (Efficacité: 90 %)(Excepté PROC15) Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation de base de l'employé. (Efficacité:

3. Estimation de l'exposition et référence de sa source

Environnement

Modèle- CHESAR utilisé.

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Compartiment	Valeur	Niveau d'exposition	RCR
ERC6b		Eau douce			0,01
ERC6b		Eau de mer			0,009
ERC6b		STP			0,01

Travailleurs

PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC15 Modèle- CHESAR utilisé. PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC15 Modèle intégré ECETOC TRA version 2

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Voies d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
PROC1	solide	Exposition des travailleurs par inhalation.	0,001mg/m ³	0,00002
PROC1	solide	Exposition cutanée des	0,343mg/kg bw /jour	0,0059

P1704_005	27/36	FR



Chlorite de sodium

Version 2.1

Date d'impression 02.04.2013

Date de révision 02.04.2013

		travailleurs.		
PROC2	solide	Exposition des travailleurs par inhalation.		
PROC2	solide	Exposition cutanée des travailleurs.	0,0014mg/kg bw /jour	0,00236
PROC3	solide	Exposition des travailleurs par inhalation.	0,001mg/m³	0,00002
PROC3	solide	Exposition cutanée des travailleurs.	0,0343mg/kg bw /jour	0,00059
PROC4	solide	Exposition des travailleurs par inhalation.	0,005mg/m³	0,00012
PROC4	solide	Exposition cutanée des travailleurs.	0,686mg/kg bw /jour	0,0118
PROC5	solide	Exposition des travailleurs par inhalation.	0,005mg/m³	0,00012
PROC5	solide	Exposition cutanée des travailleurs.	0,0686mg/kg bw /jour	0,00118
PROC8a	solide	Exposition des travailleurs par inhalation.	0,01mg/m³	0,0002
PROC8a	solide	Exposition cutanée des travailleurs.	0,137mg/kg bw /jour	0,236
PROC8b	solide	Exposition des travailleurs par inhalation.	0,0001mg/m ³	0,000002
PROC8b	solide	Exposition cutanée des travailleurs.	0,686mg/kg bw /jour	0,0118
PROC9	solide	Exposition des travailleurs par inhalation.	0,001mg/m³	0,00002
PROC9	solide	Exposition cutanée des travailleurs.	0,686mg/kg bw /jour	0,0118
PROC15	solide	Exposition des travailleurs par inhalation.	0,0006mg/m ³	0,00001
PROC15	solide	Exposition cutanée des travailleurs.	0,0343mg/kg bw /jour	0,00059
PROC1	liquide	Salarié - par inhalation, à long terme - systémique		0,01
PROC1	liquide	Salarié - dermique, à long terme - systémique		0,03
PROC2	liquide	Salarié - par inhalation, à long terme - systémique		0,01
PROC2	liquide	Salarié - dermique, à long terme - systémique		0,012
PROC3	liquide	Salarié - par inhalation, à		0,01



Chlorite de sodium

Version 2.1

Date d'impression 02.04.2013

Date de révision 02.04.2013

		long terme - systémique	
PROC3	liquide	Salarié - dermique, à long terme - systémique	 0,003
PROC4, PROC9	liquide	Salarié - par inhalation, à long terme - systémique	 0,01
PROC4, PROC9	liquide	Salarié - dermique, à long terme - systémique	 0,059
PROC5	liquide	Salarié - par inhalation, à long terme - systémique	 0,01
PROC5	liquide	Salarié - dermique, à long terme - systémique	 0,006
PROC8a	liquide	Salarié - par inhalation, à long terme - systémique	 0,002
PROC8a	liquide	Salarié - dermique, à long terme - systémique	 0,473
PROC8b	liquide	Salarié - par inhalation, à long terme - systémique	 0,002
PROC8b	liquide	Salarié - dermique, à long terme - systémique	 0,059
PROC15	liquide	Salarié - par inhalation, à long terme - systémique	 0,056
PROC15	liquide	Salarié - dermique, à long terme - systémique	 0,006

4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition

les lignes directrices se basent sur les conditions d'exploitation adoptées, qui ne doivent pas être applicables sur tous les sites, une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour établir des mesures conformes de gestion des risques.

les expositions sur le lieu de travail prédites ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL/DMEL lorsque les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires indiquées en section 2 sont mises en œuvre. Si d'autres mesures de gestion du risque / conditions d'exploitation sont prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent.

Pour le scaling voir : http://www.ecetoc.org/tra

Seules les personnes correctement formées doivent utiliser les méthodes de scaling pour vérifier si les Conditions Opératoires et les Mesures de Gestion des Risques sont dans les limites données par le Scénario d'Exposition

Conseil supplémentaire de bonne pratique en plus de l'Evaluation de la Sécurité Chimique selon REACH

On part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.

P1704_005	29/36	FR



Chlorite de sodium

Version 2.1

P1704_005

Date d'impression 02.04.2013

FR

Date de révision 02.04.2013

1. Titre court du scénario d'e	xposition 9: Utilisation of	dans le blanchiment de textiles	
Groupes d'utilisateurs principaux	SU 3: Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels		
Secteurs d'utilisation finale	SU5: Fabrication de textile	s, cuir, fourrure	
Catégorie de produit chimique		les, produits de finition et d'imprégnation y compris utres adjuvants de fabrication	
Catégories de processus	PROC2: Utilisation dans de momentanée maîtrisée PROC3: Utilisation dans de PROC5: Mélange dans des préparations et d'articles (or PROC8a: Transfert de sub à partir de récipients ou de installations non spécialisée PROC8b: Transfert de sub	es processus fermés, exposition improbable es processus fermés continus avec exposition es processus fermés par lots (synthèse ou formulation) es processus par lots pour la formulation de ontacts multiples et/ou importants) stance ou de préparation (chargement/déchargement) grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des es stance ou de préparation (chargement/déchargement) grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des	
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC6b: Utilisation industrie	elle d'adjuvants de fabrication réactifs	
2.1 Scénario de contribution	au contrôle de l'exposit	ion de l'environnement pour: ERC6b	
	tonnage annuel du site (tonnes/année):	695,6 tonnes	
Quantité utilisée	Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour):	3162 kg	
	La partie du tonnage régional utilisée localement:	100 %	
Fréquence et durée d'utilisation	Exposition continue	220 jours/ an	
Facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Débit du cours d'eau de surface récepteur	18.000 m3/d	
	Facteur d'Emission ou de Libération: Air	0 %	
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition de l'environnement	Facteur d'Emission ou de Libération: Eau	0 %	
renvironnement	Facteur d'Emission ou de Libération: Sol	0 %	
conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets Conditions et mesures techniques	Pas de rejet		

30/36



Chlorite de sodium			
Version 2.1		Date d'impression 02.04.20)13
Date de révision 02.04.2013	1		
du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements à partir du site			
Conditions et mesures liées à	Type de Station de Traitement des Eaux Usées	Station municipale de traitement des eaux usées	
l'usine de traitement des eaux usées	Débit de l'effluent de la station de traitement des eaux usées	2.000 m3/d	
	Efficacité de dégradation	100 %	
2.2 Scénario de contribution PROC3, PROC5, PROC8a		ion des travailleurs pour: PROC1, PROC2,	
Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les teneurs de la substance dans le produ jusqu'à 25 %.	uit
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	solide, liquide	
Fréquence et durée d'utilisation	Durée d'exposition par jour	> 240 min(PROC1, PROC2, PROC3, PROC5)	
Trequence et durée à dillisation	Durée d'exposition par jour	15 - 60 min(PROC8a, PROC8b)	
Factories burnsing and as a continue	Zones exposées de la peau	Une main, face seulement. 240 cm² (PROC1, PROC3)	
Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Zones exposées de la peau	Deux mains, face seulement. 480 cm² (PROC2, PROC5, PROC8b)	
	Zones exposées de la peau	Deux mains 960 cm² (PROC8a)	
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des	Utilisation à l'intérieur.		
travailleurs			
conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion	S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une ventilation à extraction.		
provenant de la source sur	Manipuler la substance à l'	intérieur d'un système fermé.(PROC1, PROC2) c aspiration localisée (LEV). (Efficacité: 90	
l'ouvrier	%)(PROC2, PROC3, PRO	C5, PROC8b)	
Mesures organisationnelles pour	Isoler l'activité des autres de S'assurer que les employée	pérations. s sont formés pour réduire les expositions dans tou	to
prévenir/limiter les dégagements,	la mesure du possible.	·	ıc
les dispersions, et les expositions		rérifier que les mesures de gestion des risques en ement et les conditions opératoires suivies	
P1704_005	31/36		FR



Chlorite de sodium

Version 2.1

Date d'impression 02.04.2013

Date de révision 02.04.2013

	Nettovar abagua jaur l'équipament et la zone de travail
	Nettoyer chaque jour l'équipement et la zone de travail .
	Porter un appareil respiratoire conforme à EN140 avec filtre de Type A/P2 ou
	mieux.
Conditions et mesures en relation	3 -
avec l'évaluation de la protection	EN374) en combinaison avec une formation spécifique à cette activité.
personnelle, de l'hygiène et de la	(Efficacité: 95 %)(PROC1, PROC2, PROC3, PROC5, PROC8b)
santé	Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme
	EN374) en combinaison avec la gestion des contrôles de supervision intensifs.
	(Efficacité: 98 %)(PROC8a)

3. Estimation de l'exposition et référence de sa source

Environnement

Modèle- CHESAR utilisé.

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Compartiment	Valeur	Niveau d'exposition	RCR
ERC6b		Eau douce			0,01
ERC6b		Eau de mer			0,009
ERC6b		STP			0,01

Travailleurs

PROC1, PROC2, PROC3, PROC5, PROC8a, PROC8b Modèle- CHESAR utilisé.

PROC1, PROC2, PROC3, PROC5, PROC8a, PROC8b Modèle intégré ECETOC TRA version 2

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Voies d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
PROC1	solide	Exposition des travailleurs par inhalation.	0,001mg/m ³	0,00002
PROC1	solide	Exposition cutanée des travailleurs.	0,343mg/kg bw /jour	0,0059
PROC2	solide	Exposition des travailleurs par inhalation.	0,0001mg/m³	0,000002
PROC2	solide	Exposition cutanée des travailleurs.	0,0014mg/kg bw /jour	0,00236
PROC3	solide	Exposition des travailleurs par inhalation. 0,001mg/m³		0,00002
PROC3	solide	Exposition cutanée des travailleurs.	0,0343mg/kg bw /jour	0,00059
PROC5	solide	Exposition des travailleurs par inhalation.	0,005mg/m ³	0,00012
PROC5	solide	Exposition cutanée des travailleurs.	0,0686mg/kg bw /jour	0,00118

ŀ	P1704_005	32/36	FR



Chlorite de sodium

Version 2.1

Date d'impression 02.04.2013

Date de révision 02.04.2013

PROC8a	solide	Exposition des travailleurs par inhalation.	0,01mg/m³	0,0002
PROC8a	solide	Exposition cutanée des travailleurs.	0,137mg/kg bw /jour	0,2356
PROC8b	solide	Exposition des travailleurs par inhalation.	0,0001mg/m ³	0,000002
PROC8b	solide	Exposition cutanée des travailleurs.	0,686mg/kg bw /jour	0,0118
PROC1	liquide	Salarié - par inhalation, à long terme - systémique		0,01
PROC1	liquide	Salarié - dermique, à long terme - systémique		0,03
PROC2	liquide	Salarié - par inhalation, à long terme - systémique		0,01
PROC2	liquide	Salarié - dermique, à long terme - systémique		0,012
PROC3	liquide	Salarié - par inhalation, à long terme - systémique		0,01
PROC3	liquide	Salarié - dermique, à long terme - systémique		0,003
PROC5	liquide	Salarié - par inhalation, à long terme - systémique		0,01
PROC5	liquide	Salarié - dermique, à long terme - systémique		0,006
PROC8a	liquide	Salarié - par inhalation, à long terme - systémique		0,002
PROC8a	liquide	Salarié - dermique, à long terme - systémique		0,473
PROC8b	liquide	Salarié - par inhalation, à long terme - systémique		0
PROC8b	liquide	Salarié - dermique, à long terme - systémique		0,059

4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition

les lignes directrices se basent sur les conditions d'exploitation adoptées, qui ne doivent pas être applicables sur tous les sites, une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour établir des mesures conformes de gestion des risques.

les expositions sur le lieu de travail prédites ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL/DMEL lorsque les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires indiquées en section 2 sont mises en œuvre. Si d'autres mesures de gestion du risque / conditions d'exploitation sont prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent.



Chlorite de sodium

Version 2.1

Date d'impression 02.04.2013

Date de révision 02.04.2013

Pour le scaling voir : http://www.ecetoc.org/tra Seules les personnes correctement formées doivent utiliser les méthodes de scaling pour vérifier si les Conditions Opératoires et les Mesures de Gestion des Risques sont dans les limites données par le Scénario d'Exposition

Conseil supplémentaire de bonne pratique en plus de l'Evaluation de la Sécurité Chimique selon REACH

On part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.



Chlorite de sodium

Version 2.1

Date d'impression 02.04.2013

Date de révision 02.04.2013

	011 00: 11411:4:	dans le blanchiment de textiles	
Groupes d'utilisateurs principaux	SU 22: Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)		
Secteurs d'utilisation finale	SU5: Fabrication de textiles	, cuir, fourrure	
Catégorie de produit chimique	PC34: Colorants pour textile agents de blanchiment et au	es, produits de finition et d'imprégnation y compris tres adjuvants de fabrication	
Catégories de processus	PROC13: Traitement d'artic	les par trempage et versage	
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC8b: Utilisation intérieure systèmes ouverts	e à grande dispersion de substances réactives en	
2.1 Scénario de contribution	au contrôle de l'exposit	ion de l'environnement pour: ERC8b	
Quantité utilisée	Quantité journalière pour des utilisations à large dispersion	0,055 kg	
Fréquence et durée d'utilisation	Exposition continue	365 jours/ an	
Facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Débit du cours d'eau de surface récepteur	18.000 m3/d	
	Facteur d'Emission ou de Libération: Air	0,1 %	
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition de l'environnement	Facteur d'Emission ou de Libération: Eau	2 %	
	Facteur d'Emission ou de Libération: Sol	0 %	
Conditions et mesures liées à	Type de Station de Traitement des Eaux Usées	Station municipale de traitement des eaux usées	
l'usine de traitement des eaux usées	Débit de l'effluent de la station de traitement des eaux usées	2.000 m3/d	
	Efficacité de dégradation	87,3 %	
2.2 Scénario de contribution	au contrôle de l'exposit	ion des travailleurs pour: PROC13	
Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre le pourcentage de la substance dans le produit jusqu'à 1 %.	
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	solide, liquide	
Fréquence et durée d'utilisation	Durée d'exposition par jour	> 240 min	
Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Zones exposées de la peau	Deux mains, face seulement. 480 cm²	



Chlorite de sodium

Version 2.1

Date d'impression 02.04.2013

Date de révision 02.04.2013

Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs	Utilisation à l'intérieur.
conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier	Manipuler la substance à l'intérieur d'un système fermé.

3. Estimation de l'exposition et référence de sa source

Environnement

Modèle- CHESAR utilisé.

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Compartiment	Valeur	Niveau d'exposition	RCR
ERC8b		Eau douce			0,021
ERC8b		Eau de mer			0,02
ERC8b		STP			< 0,0001

Travailleurs

Modèle intégré ECETOC TRA version 2

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Voies d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
PROC13	solide	Exposition des travailleurs par inhalation.	0,5mg/m³	0,012
PROC13	solide	Exposition cutanée des travailleurs.	0,137mg/kg bw /jour	0,236

4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition

les lignes directrices se basent sur les conditions d'exploitation adoptées, qui ne doivent pas être applicables sur tous les sites, une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour établir des mesures conformes de gestion des risques.

les expositions sur le lieu de travail prédites ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL/DMEL lorsque les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires indiquées en section 2 sont mises en œuvre. Si d'autres mesures de gestion du risque / conditions d'exploitation sont prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent.

Pour le scaling voir : http://www.ecetoc.org/tra

Seules les personnes correctement formées doivent utiliser les méthodes de scaling pour vérifier si les Conditions Opératoires et les Mesures de Gestion des Risques sont dans les limites données par le Scénario d'Exposition



INFORMATIONS SUR LA SOCIÉTÉ DE DISTRIBUTION						
nom	BRENNTAG N.V.	BRENNTAG Nederland B.V.	BRENNTAG SOUTH AFRICA (PTY) LTD			
adresse	Nijverheidslaan 38 8540 Deerlijk	Donker Duyvisweg 44 3316 BM Dordrecht	11 Mansell Road Killarney Gardens, 7441			
pays	Belgium	The Netherlands	South Africa			
numéro de téléphone	+32 (0)56 77 69 44	+31 (0)78 65 44 944	+27 (0)21 0201800			
site internet	www.brenntag.be	www.brenntag.nl	www.brenntag.co.za			
courriel	info@brenntag.be	info@brenntag.nl	info@brenntag.co.za			
activités	Distribution et exportation de produits chimiques et matières premières					
numéro TVA	BE0405317567	NL001375945B01	4740102209			
numéro d'urgence(24/365)	+32 (0)56 77 69 44	+31 (0)78 6544 944	+27 (0)21 0201800			
systèmes de management: certifications	ISO 9001, ISO 14001, ISO 22000, FSSC 22000, GMP+ Feed, ESAD	ISO 9001, ISO 14001, ISO 22000, FSSC 22000, OHSAS 18001, GMP+ Feed, ESAD, AEO	ISO 9001, FSSC 22000			



